



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Pascal CAILLY, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Armelle POIRIER, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Pascal LEGOIS a donné pouvoir à Ronald SAHUT
Jonathan DEGROISILLES a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Alain DEHAIS, excusé
Véronica TROGLIA
Dominique CATEL

Secrétaire de séance : Pascal CAILLY

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	12
Pouvoirs	4
Votants	16

OBJET :

PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

PROJET DE MUSÉE CLAUDE DELVINCOURT

La Commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de la mairie. Le projet est déjà bien avancé mais avant d'aller plus loin, Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'avis des élus sur une éventuelle extension de la mairie, en plus des travaux de restructuration, afin d'agrandir la salle des mariages devenue trop exigüe.

Il souhaiterait également savoir si le projet de réaliser le musée Claude Delvincourt, dans une pièce de la mairie, est toujours viable à ce jour.

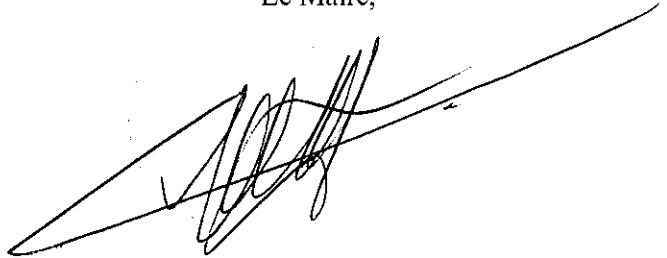
L'ensemble des élus reconnaît que le fonctionnement d'un tel musée risque d'être un inconvénient dans les locaux mêmes de la mairie et un nombre trop important de questions reste sans réponse à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (2 pour-14 contre) :

- De ne pas donner suite au projet de réalisation du musée Claude Delvincourt, tel qu'il a été défini.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Le Maire,

Envoyé en Préfecture le : **20 AVR. 2023**

Affiché le :

Notifié le : **24 AVR. 2023**

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN - 53, Avenue Gustave Flaubert - 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.